

moins
de papiers
plus
d'efficacité

devillard.ch

DU COPIEUR À LA GED

devillard

Bulletin d'information de la
Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève

Coin de l'arbitrage

Le 1000^e cas d'arbitrage soumis aux « Swiss Rules » a été enregistré à Genève.

PAGE 5

Réforme des Sociétés Anonymes

Vincent Tattini, Watt Law, évoque les changements dans la refonte du statut des SA en Suisse.

PAGE 5

La CCIG et son réseau

Suite de la série consacrée aux structures régionales liées à la CCIG : le rôle de la FTI.

PAGE 6

SÉMINAIRE ÉCONOMIQUE

L'innovation va-t-elle donner un second souffle à Genève ?

L'innovation : un mot souvent galvaudé, mais sans doute la principale clé du succès dans un monde toujours plus concurrentiel. C'était justement le thème de l'Etude « Quel avenir pour l'innovation à Genève ? », présentée lors du Séminaire économique du 3 novembre dernier.



Jacques Jeannerat, directeur général de la CCIG, a animé la table ronde qui portait sur l'avenir de l'innovation à Genève.

Hélène de Vos Vuadens (BCGe) et Alexandra Rys (CCIG) ont ouvert les feux du séminaire en détaillant les points forts de la brochure sur l'innovation. Puis, une table ronde a réuni quatre interlocuteurs : Antonio Gambardella, directeur de la FONGIT ; Tomoko Muranaka, chef de projet au CERN ; Didier Héral, responsable développement de la société OrbiWise, et Jean-José

Paccud, Managing Director d'Agie Charmilles New Technologies. Qu'est-ce que l'innovation ? Elle peut être autant incrémentale (amélioration de l'existant) que de rupture (nouveau concept). Genève se distingue par ses conditions cadre favorables, sa facette internationale et son aide aux jeunes entreprises. Parmi ses secteurs porteurs, les sciences de la vie et le

numérique (fintech). Mais le canton doit améliorer le financement en capital-risque, simplifier sa réglementation et si possible atténuer ses prix prohibitifs.

Parmi les atouts majeurs dont dispose Genève en termes d'innovation figurent les organismes d'aide aux start-up technologiques. Le principal est la FONGIT, association

indépendante, mais soutenue par le canton et la Confédération. Elle intervient du stade de l'invention jusqu'à celui de la viabilité de la PME. « On rentre au moment de l'amorçage pour permettre à la société de bien se développer », précise son directeur. Depuis ses débuts en 1991, cet incubateur a poursuivi quatre objectifs en parallèle : la mise à disposition de locaux, le soutien administratif, l'accompagnement-coaching et l'appui financier. Il a ainsi apporté 100 millions de francs en fonds d'amorçage. Antonio Gambardella, Italien d'origine, a été surpris à son arrivée de la bonne collaboration du public et du privé. Il relève en outre que l'entrepreneur qui lance sa start-up a en moyenne 38 ans tout de même !

Des soirées barbecue enrichissantes

Mais pour faire rapidement émerger des concepts novateurs, autant raccourcir les circuits. C'est l'idée développée par Tomoko Muranaka, chef

de projet au CERN. Egalement instigatrice de THE Port Association, celle-ci y a organisé pour les 60 ans du laboratoire européen un hackathon. Cette sorte de brainstorming géant donne l'occasion à des personnes de milieux divers de partager des idées enrichissantes. Et parfois, de simples réunions barbecue ont permis ce déclin. « Il faut faire quelque chose pour l'humanitaire, la technologie peut contribuer à résoudre ce problème », s'exclame-t-elle, à titre



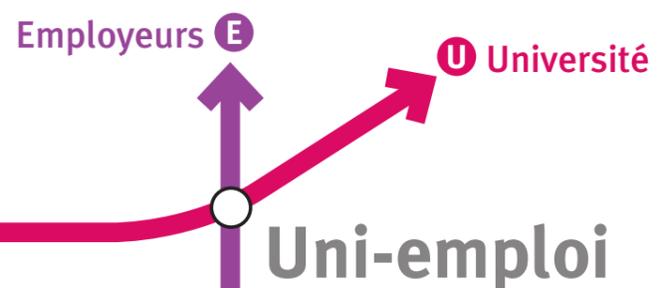
La brochure sur l'innovation en de bonnes mains, celles de Pierre Maudet, conseiller d'Etat en charge de l'économie.

suite page 2

Votre partenaire de référence pour le recrutement de profils universitaires.

- Publications d'offres d'emploi
- FORUMS de recrutement
- Réseau d'Alumni

emploi.unige.ch 022 379 77 02



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

ALEXANDRA RYS
Membre de la Direction



« Rien ne va plus », mais Genève peut se refaire

L'Enquête conjoncturelle d'automne de la CCIG, publiée début novembre, a montré que les affaires ont été médiocres, voire mauvaises pour 30 % des entreprises, en progression de deux points par rapport à la même période l'an dernier. Ce taux monte même à 54 % pour l'industrie. Tous secteurs confondus, ce sont les entreprises le plus fortement exportatrices qui constatent les moins bons résultats.

Pour l'année à venir, le pessimisme reste la norme. 32 % des entreprises voient des affaires médiocres à mauvaises (41 % dans l'industrie) à court terme (6 mois), et elles sont même 41 % dans ce cas pour le moyen terme (au-delà de 6 mois). Les industries sont particulièrement affectées : une sur deux (49%) anticipe une marche des affaires médiocre à mauvaise au-delà de 6 mois. Le franc fort est encore clairement à l'œuvre. Seule consolation, les investissements réalisés dans le courant des douze derniers mois sont repartis à la hausse, avec 38% des entreprises déclarant en avoir réalisé, contre 31 % l'an dernier.

Comparaison n'est pas raison, mais on ne peut s'empêcher de relever que la situation est fort différente dans le canton de Vaud, où seules 19 % des entreprises ont annoncé, pour l'année en cours, des affaires médiocres ou mauvaises. Un tiers d'entre elles ont même carrément déclaré une année bonne à excellente.

Alors, bien sûr, la situation économique de Genève reste très largement supérieure à ce qu'ont connu ou ce que connaissent encore certaines régions ou pays européens. Il n'y a qu'à regarder le taux de chômage pour s'en convaincre : avec 5,5 % à Genève, il est moitié moindre qu'en moyenne européenne.

Analyser la conjoncture n'a pas pour but de nous pousser à la lamentation. Mais elle doit nous faire prendre conscience, comme la CCIG le dit depuis un certain temps déjà, que notre prospérité n'est pas à l'abri du rissac de la conjoncture mondiale et qu'elle demande à être cultivée avec soin. Non pas à la manière d'orchidées cultivées exclusivement sous serre en atmosphère contrôlée, mais comme les belles vivaces, qui ont simplement besoin qu'on s'abstienne de les piétiner.



Les grandes lignes de l'Enquête conjoncturelle d'automne en vidéo sur la chaîne YouTube de la CCIG (compte CCIGeneva).

ÉDITORIAL

suite de la page 1 ►



Les protagonistes de la Cérémonie des Prix, de g. à dr. : Jacques Jeannerat, directeur général de la CCIG ; Michel Balestra, Président du Jury ; Jean-José Paccaud, Managing Director d'Agie Charmille New Technologies SA et lauréat du Prix 2016 de l'innovation genevoise ; Robert Gallay, lauréat du Prix 2016 de l'économie genevoise et PDG d'Induni&Cie ; Pierre Maudet, conseiller d'Etat ; Pierre Poncet, président de la CCIG ; Rolf Gobet, directeur de l'Office des Promotion des Industries et des Technologies.

d'exemple. Même avant ces *hackatons*, le CERN a vu l'émergence de plusieurs inventions technologiques, comme le système Internet ou le programme d'analyse de visages.

Prenons maintenant le cas d'OrbiWise : cette PME, qui développe l'Internet des objets depuis un incubateur à Plan-les-Ouates, a connu un essor spectaculaire dès ses débuts de start-up en 2014. Elle compte désormais 20 collaborateurs à son siège genevois. Malgré une levée de fonds compliquée, son développement sur le marché indien lui a donné des ailes. Selon Didier Héral, « il faut toujours travailler à sa crédibilité pour qu'à un moment, on soit considéré comme attractif pour les investisseurs ». Le responsable d'OrbiWise sait qu'il devra peut-être faire à terme de l'outsourcing à bas coûts, mais reste convaincu qu'il faut recruter des collaborateurs formés et compétents à Genève, quel que soit le développement de l'entreprise.

Aller à la rencontre des autres

Et qu'en pense le lauréat 2016 du Prix de l'innovation (voir ci-après) ? La société Agie Charmilles New Technologies, basée à Meyrin, a connu une véritable résurrection, après la crise qui a failli lui coûter son existence en 2009. Son patron Jean-José Paccaud l'admet : « Il faut qu'on me mette un coup de pied au derrière pour que, de temps en temps, je sorte de mon bureau pour aller à la rencontre des gens ». Comme lors du serment du Grütli en 1291, fait-il comprendre, c'est la conjonction d'un entrepreneur motivé, d'un institut de recherche compétent et d'un client exigeant qui ferait le succès d'une innovation.

En conclusion du séminaire, le CEO de la BCGe Blaise Goetschin montre comment une seule innovation peut se révéler déterminante pour l'avenir : la monnaie a transformé la civilisation mésopotamienne, le banco-

mat a donné un coup de pouce à la société de consommation, même si ses jours semblent désormais comptés. Il faut que les générations futures pensent à mêler incrémentation et disruption dans l'innovation. « Genève est en mesure de rassembler ses moyens, let's start up », ponctue Blaise Goetschin.

Un sentiment de liberté par le partenariat

Lors de la Cérémonie des Prix qui a suivi, la CCIG, le Département de la sécurité et de l'économie et l'Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI) ont décerné le Prix 2016 de l'économie genevoise à Induni SA et celui de l'innovation genevoise à Agie Charmilles New Technologies SA.

Dans un discours remarqué, le conseiller d'Etat Pierre Maudet a montré le rôle exemplaire des deux entreprises lauréates : Agie Charmilles, avec son renouveau par la technologie laser, et Induni & Cie, avec sa dimension sociale. L'objectif pour l'Etat est aussi de lutter contre le chômage en encourageant l'engagement de forces vives locales.

« Nous avons tout pour bien faire, lance-t-il, encore faut-il mettre ensemble ces ingrédients. Tout se tient à Genève, l'équilibre est précaire, mais il est vital pour notre économie ».

Le magistrat a poursuivi sur le sentiment de liberté, en faisant le lien avec la future campagne RIE 3 : « Cet enjeu devant nous est justement l'occasion de concrétiser cet idéal de liberté qui colle à la peau des entrepreneurs. Aujourd'hui, pour l'économie genevoise, ce n'est pas s'affranchir des règles, c'est au contraire les respecter et, le cas échéant, les renouveler ensemble. L'importance du partenariat social est vitale pour nous. Gagner en liberté, c'est arrêter de marquer des autogoals », conclut Pierre Maudet, en évoquant subtilement l'après-9 février.

Toutes les informations sont à retrouver dans la brochure « Quel avenir pour l'innovation à Genève? », disponible en format PDF sur le site de la CCIG, www.ccig.ch, rubrique « Informer / Publications ». ■



Quelques tweets intéressants du Séminaire économique

Charles Lassaue « Deux entreprises ont quitté Londres et le Brexit pour Genève. Pourquoi? Les conditions cadre et... le ski » @fongit #semeco16

Massinissa Hammiche « L'échange direct entre les cultures et les compétences permet d'être agile et d'innover rapidement » #semeco16

Laurent Vanat « Hésiter entre innover et se planter ou ne rien faire et disparaître » #semeco16

Alexandra Rys « Les ingrédients de l'innovation : les conditions cadre, l'entreprise et l'humain » #semeco16 #fongit1

Vincent Subilia « L'innovation ne se décrète pas, mais Genève dispose d'atouts uniques pour la favoriser » #semeco16

Pour comprendre et faire comprendre les enjeux !

Connecter et informer les entreprises à Genève



Vous souhaitez faire connaître le CCIGinfo à d'autres collaborateurs ou disposer d'exemplaires supplémentaires pour vos visiteurs, vos partenaires, etc. ?

Envoyez votre commande à publications@ccig.ch, en indiquant le nombre d'exemplaires souhaités ainsi que l'adresse postale.



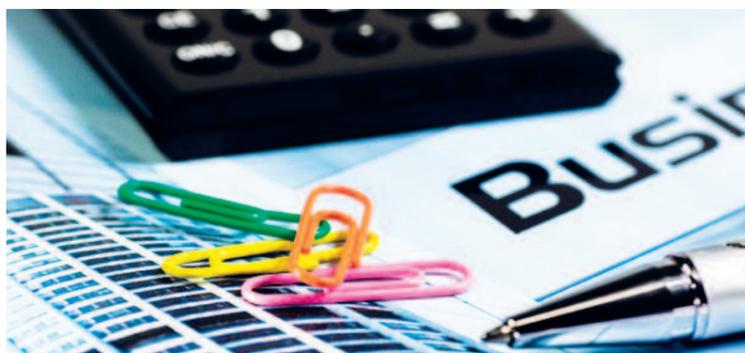
Et pour retrouver et partager l'actualité politique et économique, rendez-vous sur notre page Facebook



FISCALITÉ

EAR, FATCA: késako ?

Derrière ces acronymes barbares se cachent des normes ou lois qui donnent du fil à retordre aux fiscalistes: bien difficile de s'y retrouver. Ce sont pourtant des enjeux de taille, avec la pression de la communauté internationale sur la transparence et l'échange de données.



Remplacer le sacro-saint secret bancaire suisse nécessite de gros efforts administratifs pour les établissements financiers. Les postes d'experts fiscalistes y ont explosé ces dernières années. Il ne s'agit bientôt plus de produire des richesses, mais d'éviter d'en perdre !

Les Américains traqués

Commençons par *FATCA* (Foreign Account Tax Compliance Act). Il s'agit d'une disposition de droit interne américain, reprise dans des accords bilatéraux entre les Etats-Unis et la plupart des pays du monde. Ces accords inter-gouvernementaux prévoient que les banques non américaines identifient leurs clients américains et rapportent à l'administration fiscale des USA les informations financières de leur compte bancaire. Or, les contribuables américains ne se limitent pas aux résidents aux Etats-Unis. En effet, les citoyens américains (y compris doubles nationaux) et titulaires d'une *Green Card* sont contribuables, même s'ils n'y résident pas. Dès lors, les banques ont dû passer en revue les dossiers de tous leurs clients, à la recherche d'indices laissant supposer que le titulaire du compte était peut-être contribuable

et, le cas échéant, lui faire confirmer ce statut. Quand on sait qu'on acquiert la citoyenneté en naissant aux Etats-Unis, ces recherches ont parfois permis de découvrir des Américains qui s'ignoraient...

Des échanges au niveau international

Passons maintenant à l'*EAR* (Echange Automatique de Renseignements). Il s'agit d'une nouvelle norme, mise en place par l'OCDE. Cette « Norme Commune de Déclaration » (NCD) ou « Common Reporting Standard (CRS) » vise à échanger des informations financières sur tous les clients des banques des pays participants. A ce jour, 101 pays participent à ces échanges, auxquels s'ajouteront 54 pays dès 2017 (sur les informations collectées en 2016) et 47 pays – dont la Suisse – dès 2018 sur les informations collectées en 2017. La Loi sur l'Echange Automatique de Renseignements (LEAR) a été votée par les Chambres fédérales et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017. La Suisse a déjà signé ces accords d'échange avec 38 pays. Dès le 1^{er} janvier prochain, les banques devront, une fois de plus, passer en revue les dossiers de leurs clients, à la recherche d'indices

(comme un ordre permanent à l'étranger). Une façon de s'assurer que leurs clients ne sont pas éventuellement domiciliés ailleurs en leur demandant, le cas échéant, de confirmer leur domicile. Parallèlement, il faudra demander à tous leur Numéro d'Identification Fiscale (NIF).

Les comptes détenus par le biais de structures n'échapperont pas à cet échange qui sera fait, selon les cas, par cet intermédiaire ou par la banque dépositaire. Là également, ces structures devront remplir de nouveaux documents pour s'assurer que l'échange d'informations soit complet. Des développements informatiques devront être réalisés, afin que ces informations soient échangées dans un format unique.

Anticiper la réforme, et pas que l'impôt

Sur le plan suisse, un autre chantier est à l'étude: la réforme de l'impôt anticipé. Ce projet du Conseil fédéral a été gelé dans l'attente du scrutin sur l'initiative Matter (« Oui à la protection de la sphère privée »), qui vise à introduire le secret bancaire dans la Constitution. Cette initiative (ou son contre-projet), si elle est acceptée, interdira l'échange d'informations en Suisse sur les contribuables helvétiques. Il s'agira alors de modifier l'impôt anticipé pour passer du principe de « l'agent débiteur » au principe de « l'agent payeur ». Pour être plus clair, l'impôt serait prélevé de façon plus ciblée qu'aujourd'hui: il serait calculé selon les intérêts du marché, et non auprès de tous les investisseurs.

En revanche, si cette initiative (et son contre-projet) est refusée, le Conseil fédéral envisagera probablement de mettre en place l'échange automatique de renseignements pour les contribuables suisses. Dans cette hypothèse, le secret bancaire, dans sa forme actuelle, aura disparu et l'impôt anticipé devra là également être modifié.

Comparer ce qui est comparable

Poursuivons avec *BEPS* (Base erosion and profit shifting). Ce projet veut trouver une compatibilité des

régimes fiscaux des entreprises suisses avec ceux du reste de l'OCDE. Il compte quinze mesures cohérentes, destinées à assurer le prélèvement de l'impôt là où la valeur est créée. Sinon, certains pourraient déclarer leur trésorerie ailleurs et les soustraire à l'administration. Les prix de transferts en sont l'un des principaux enjeux, vu l'essor des échanges. Pour pouvoir comparer les articles à valeur égale, on ne peut pas mettre en balance des produits finis faits en France et des semi-finis venus de Chine ! ■

L'avis de deux spécialistes



« De par son emprise mondiale, la Genève financière est fortement concernée par ces changements, tant par le nombre d'établissements que par le volume d'affaires », estime Yves Cogne, fiscaliste à la banque Mirabaud et membre de la commission fiscale de la CCIG.

« Les réactions sont contrastées, reprend-il, elles vont de l'inquiétude à la résignation. Mais rares sont les sociétés qui ne sont pas encore prêtes à affronter cette pluie de réglementations. »



Jan Langlo, directeur de l'association des banques privées suisses, ne dispose pas de chiffres sur l'impact de cette *compliance* (conformité) sur le monde financier. Mais il estime que le nombre de gérants et assistants de *back office* a sans doute doublé. En général, il faut compter 500 000 francs de frais pour 100 millions de francs d'affaires gérées.

Alliez votre marque à la réputation de la CCIG

Marquez votre engagement pour le tissu économique local, à travers la défense des conditions cadre, **devenez sponsor de la CCIG !**

Pour tout renseignement, contactez Jacques Jeannerat, tél. 022 819 91 11, j.jeannerat@ccig.ch



Et pour retrouver et partager l'actualité politique et économique, rendez-vous sur notre page Facebook



LE DEBUT D'UN NOUVEAU MONDE POUR RITSCHARD



Rue Emma-Kammacher 8 - Case postale 16 - 1217 Meyrin 2 - www.ritschard.ch

COMMERCE INTERNATIONAL

La CCIG intensifie ses relations avec la Chambre de commerce de Moscou

A l'occasion d'un bref déplacement à Moscou, le directeur adjoint de la CCIG Vincent Subilia, accompagné de Julien Thöni, chef de la section Economie à l'ambassade de Suisse à Moscou, a rencontré Iouri Morozov, responsable des affaires internatio-

nales de la Chambre de Commerce de Moscou (qui souffle sa 25^e bougie). Les discussions ont porté sur les relations commerciales entre ces deux régions qui affichent un beau dynamisme. Même si les sanctions américaines et européennes ont réduit son

volume d'affaires, la Russie demeure un marché à très fort potentiel pour les exportations comme pour les investisseurs. Ceux-ci entendent tirer parti des incitatifs, associés aux mesures de substitution des exportations qu'ont adoptées les autorités

russes pour favoriser la production locale. Les homologues moscovites offrent des services similaires à ceux de la CCIG, notamment la délivrance des documents nécessaires aux exportations. Dès lors, les deux entités se réjouissent d'envisager une col-

laboration plus étroite, en particulier pour l'accueil de délégations économiques communes ou la mise sur pied d'un événement conjoint. Par ailleurs, l'instauration d'un cadre institutionnel susceptible de dynamiser ce dialogue positif est à l'étude. ■

Perspectives économiques du Japon en 2020

Quel climat économique et quelles opportunités de croissance le Japon offre-t-il aux entreprises suisses? Le 1^{er} novembre dernier, la CCIG a eu le plaisir de co-organiser avec JETRO, l'organisation japonaise du commerce extérieur, une conférence sur ce thème, qui a remporté un franc succès. Dans son prolongement, Masashi Nakazono, directeur général du bureau JETRO à Genève, proposa un tour d'horizon des perspectives économiques du pays du soleil levant.

L'économie japonaise se remet rapidement de vingt ans de récession. Grâce au leadership du premier ministre Shinzo Abe, son gouvernement a fait la promotion de sa stratégie économique au travers des Abenomics,

qui repose sur trois politiques. La première est l'assouplissement quantitatif et qualitatif de la politique monétaire (QQME). La deuxième consiste à augmenter les dépenses publiques pour stimuler l'économie. Enfin, la troisième concerne les réformes structurelles et les déréglementations destinées à promouvoir l'investissement du secteur privé. Jusqu'à présent, les Abenomics fonctionnent bien, car l'économie nipponne affiche déjà une reprise remarquable: son PIB a augmenté à 530 trillions de yens, en hausse de 2% par rapport à 2012; l'indice NIKKEI a dépassé les 17 000 yens, en hausse de 70% par rapport à 2012 et son taux de chômage de 3% est le chiffre le plus bas depuis 20 ans. Afin d'accélérer le cycle économique positif, le gouvernement mène

actuellement des réformes structurelles. Une réforme de l'impôt sur les sociétés est également en cours. À partir d'avril dernier, le gouvernement a réduit le taux d'imposition des sociétés à 29,97%: il s'agit d'une baisse de 5% par rapport à il y a deux ans. Une poursuite de la réduction est prévue pour les années futures, jusqu'à un taux proche des 20%. Toutes ces mesures mises en place par le gouvernement japonais rendent l'environnement économique beaucoup plus attractif. Avec ces efforts conjugués, le Japon s'attend à une croissance stable pour 2020, lorsque les Jeux olympiques de Tokyo auront lieu, créant ainsi de nouvelles opportunités commerciales pour les entreprises suisses. Il est clair que le Japon continue d'être une destination prometteuse pour elles. ■

Cap sur le Kazakhstan!

Une trentaine d'entrepreneurs a pris part, fin octobre, à une prometteuse mission économique à destination du Kazakhstan. Menée entre Astana (capitale politique) et Almaty (poumon économique historique), cette opération – conduite par le conseiller d'Etat Pierre Maudet – a permis de consolider les liens commerciaux tissés avec ce marché prioritaire d'Asie centrale. En dépit d'une taille 66 fois inférieure, la Suisse n'en est pas moins le 3^e partenaire économique du Kazakhstan, comme le rappelait l'ambassadeur helvétique à Astana, qui a accompagné la délégation.

Cette fructueuse mission était organisée par la Chambre de Commerce Suisse-Russie et CEI, présidée par Guy Mettan (et dont le directeur adjoint de la CCIG, Vincent Subilia, est membre du Conseil), avec l'appui de la CCIG. Elle a bénéficié du soutien de l'Ambassade du Kazakhstan en Suisse. La délégation s'est articu-



De g. à dr.: Michael Kleiner, délégué à la promotion économique; Vincent Subilia, CCIG; Pierre Maudet, conseiller d'Etat; Kassim Tokaev, ancien directeur des Nations Unies à Genève et président du Sénat kazakh; Urs Schmid, ambassadeur suisse au Kazakhstan; Thierry Lavalley, président de la Société des hôteliers de Genève.

lée autour d'une vingtaine de réunions et visites, incluant les représentants des organisations faitières comme les acteurs économiques, de même que plusieurs ministres. A l'occasion d'un forum dédié à promouvoir les investissements réciproques, la CCIG a signé un accord de coopération avec la Fédération des entrepreneurs kazakhs.

Parmi les membres de la délégation figuraient des représentants de secteurs les plus variés du tissu économique genevois. Citons ici la finance, le négoce de matières pre-

mières, les industries innovantes, les services hôteliers, hospitaliers ou éducatifs, très prisés de la communauté kazakh présente sur les bords du Léman. A noter aussi la présence des responsables des promotions économiques genevoises comme vaudoises dans un effort de valorisation de la région lémanique. Pour les entrepreneurs, ces relais de croissance dans des marchés dits « frontière » revêtent une importance-clé, dans le contexte d'une économie européenne atone (à laquelle la Suisse doit paradoxalement la force de sa monnaie). ■

Témoignage d'un des participants à la délégation, Eric Duvoisin, Senior Manager, Ernst & Young-Genève

« En représentation d'Ernst & Young-Genève, Svetlana Isaenko (Manager) et moi-même avons profité d'une excellente co-organisation du voyage par la CCIG. A l'occasion de ce voyage, de nombreux contacts porteurs d'opportunités futures ont été noués, tant avec des entreprises kazakhs, d'Etat ou privées, qu'avec d'autres membres de la nombreuse délégation suisse. Les à-côtés et le programme culturel du voyage étaient aussi sympathiques. Enfin, la mise en contact avec des interlocuteurs étatiques de très haut niveau a été un atout indéniable de cette expédition. »

EXPORTATIONS

Des légalisations désormais en « express »

« Il nous fallait trouver des solutions aux demandes formulées par nos clients en matière de légalisations », explique d'entrée Fabio Quero, responsable du Service des visas et légalisations à la CCIG. C'est désormais chose faite, avec deux modifications en cours d'introduction.

- Une vaste palette de possibilités, avec les tarifs correspondants, selon le degré d'urgence pour délivrer les documents de légalisation. Moyennant un tarif maximal de 200 francs, une entreprise soumise à des délais urgents peut ainsi obtenir le certificat dans l'heure.

- Une check-list annexée aux formulaires traditionnels pour spécifier les documents exigés.

« Jusqu'à présent, poursuit Fabio Quero, certains clients nous faisaient parvenir leur envoi avec des pièces manquantes, ce qui nécessitait de prendre un contact individuel avec eux.

Désormais, un pense-bête permet au client de disposer d'un memento

précis et c'est à la CCIG, le cas échéant, de lui désigner les pièces à compléter par retour de courrier ».

Rappelons que la CCIG opère sur mandat direct des douanes suisses, avec des critères d'origine précis. Les envois de tels documents ne peuvent pas s'effectuer par scan ou fax. Il faut des documents originaux (de main à main, par courrier ou coursier).

Quelles sont les entreprises les plus concernées par ces prestations? Logiquement celles tournées vers l'exportation, et elles sont nombreuses à Genève. « Citons les multinationales et les firmes à forte valeur ajoutée comme l'horlogerie ou l'industrie de pointe, rappelle Vincent Subilia, responsable des Affaires internationales. Ces améliorations permettent de répondre plus efficacement encore aux attentes légitimes de nos clients. » ■



Trois types de documents et services

La CCIG, comme la plupart des chambres de commerce, représente un intermédiaire neutre entre les administrations douanières et les entreprises. En cela, elle est chargée de certifier l'origine des produits exportés. Elle délivre principalement trois démarches administratives:

1) Certificats d'origine

Le certificat d'origine est un document nécessaire à l'exportation pour que les douanes connaissent l'origine d'un produit, calculent les droits de douane ou les procédures de demandes de crédits. Dans un délai de 24 heures, la CCIG légalise chaque année 25 000 certificats d'origine, factures ou attestations. La démarche peut aussi se faire à l'adresse internet www.certify.ch.

2) Carnets ATA

Le carnet ATA est un document douanier international, qui permet l'importation temporaire de marchandises sans payer TVA et droits de douane. Les carnets ATA, valables un an, sont acceptés dans la plupart des pays et concerne la plupart des marchandises (sauf produits périssables). La CCIG délivre 3000 carnets ATA par an pour une valeur supérieure à 1 milliard de francs. L'avantage, c'est le passage simplifié des frontières. Importateurs et exportateurs n'utilisent qu'un seul document pour les formalités douanières.

3) Certificats CITES

Le certificat CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) est un document qui préserve la survie de 30 000 espèces sauvages animales et végétales. 15 000 certificats CITES sont délivrés chaque année à Genève.

Révision du droit de la SA

Des nouveautés de fond

Après la féminisation des Conseils d'administration

(voir CCIGinfo No 9-2016), voici deux autres thèmes de la révision du droit des sociétés proposée par le Conseil fédéral fin 2015 : le renforcement des droits des actionnaires en matière de rémunération et l'assouplissement des dispositions sur le capital et la fondation.

Le 3 mars 2013, à la stupeur des milieux économiques, le peuple et les cantons acceptaient l'initiative populaire «contre les rémunérations abusives». Dans la foulée, la Confédération, pressée par les initiants, a proposé la mise en place d'une réglementation provisoire, par la voie d'une ordonnance entrée en vigueur en janvier 2014 : l'ORAb. Le Conseil fédéral a planché sur une modification du code des obligations.

Résultat : un *niet* sans discussion est ressorti de la consultation. Les participants à cette dernière ne veulent pas de modification de l'ORAb, pas de transfert immédiat dans le code des obligations, plus de modifications incessantes de la loi et appellent à davantage de sécurité juridique et de flexibilité, mais surtout pas à plus de transparence. En résumé, les sociétés se sont adaptées de force à l'ORAb et pour le surplus, circulez, il n'y a rien à voir. Le Conseil fédéral y consent dans les grandes lignes.

Quel type de capital-actions ?

L'autre thème majeur de la révision a trait aux dispositions sur le capital-actions des sociétés. Passons en revue les différentes propositions.

1) Capital-actions en monnaie étrangère

Aujourd'hui, les sociétés peuvent tenir leur comptabilité dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire une monnaie étrangère, pour autant que l'activité dans cette devise représente la part la plus importante de celle de la société. Malgré cela, le capital doit être inscrit en franc suisse. Les sociétés pourront désormais libérer leur capital-actions en monnaie étrangère, de sorte que toutes les opérations liées au capital-actions pourront ensuite être effectuées sur la base de comptes en monnaie étrangère.

2) Libération et valeur nominale

La deuxième nouveauté d'importance a trait à la libération du capital-actions. Jusqu'ici, les fondateurs n'avaient pas besoin de libérer le capital-actions en totalité, en raison de leur engagement inconditionnel à libérer la part manquante de leurs apports en cas de besoin. La révision proposée met fin à cette possibilité. Désormais, à la constitution des sociétés, le capital devra être libéré en totalité et, avec cette modification, il ne sera plus possible d'émettre au porteur des actions partiellement libérées.

3) Suppression de la reprise de biens

Autre modification proposée par le législateur : il ne sera plus possible de recourir à la reprise de biens comme fondation ou augmentation de capital qualifiée.

4) Réduction et marge de fluctuation du capital-actions

Les dispositions sur la réduction du capital-actions sont, en l'état, rudi-

mentaires et la procédure relativement mal structurée. Le projet du Conseil fédéral propose d'une part une refonte des dispositions liées à l'augmentation et la diminution du capital-actions ; d'autre part, il crée le concept de *marge de fluctuation du capital*. Si de nombreuses remarques ont été formulées lors de la consultation (délai, marge, etc.), les dispositions ont été bien accueillies. De sorte qu'à l'avenir l'Assemblée générale sera en mesure de donner au Conseil d'administration les commandes d'un instrument très flexible de contrôle du capital-actions. Précisons ici que l'Assemblée restera libre de cadrer la liberté du Conseil d'administration. Une fois aux commandes, ce dernier pourra augmenter à sa guise le capital ou le réduire autant de fois qu'il le souhaite, dans les limites posées par l'Assemblée.

5) Médias électroniques

Les sociétés disposeront désormais d'une grande marge de manœuvre quant au recours aux médias électroniques. Les sociétés dont les statuts le prévoient devront permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de vote par voie électronique ; ils pourront tenir leur Assemblée générale sous forme virtuelle ; dans certaines conditions, ils devront mettre en place un forum électronique dès la convocation de l'Assemblée générale à disposition des actionnaires. ■

M^e Vincent Tattini, *Watt Law*

Dans un prochain numéro, ces nouveaux instruments à disposition des actionnaires seront abordés plus en détails.

LE COIN DE L'ARBITRAGE

Le millième cas soumis aux Swiss Rules



2016 se clôture avec l'enregistrement du 1000^e cas d'arbitrage soumis au Règlement suisse d'arbitrage international («Swiss Rules»), depuis son entrée en vigueur en 2004. La CCIG fait partie des Chambres de commerce fondatrices de la «Swiss Chambers' Arbitration Institution» (SCAI), et abrite l'un des trois bureaux du Secrétariat de la Cour d'Arbitrage, dont la tâche est d'assurer la bonne conduite des procédures arbitrales, soumises aux «Swiss Rules», et des médiations, conduites selon le Règlement suisse de médiation commerciale.

L'année se termine également avec quelques changements au sein de la Cour d'Arbitrage de SCAI, dont la présidence est désormais assurée par Gabrielle Nater-Bass (associée à l'étude Homburger à Zurich) qui succède à Philipp Habegger (associé à l'étude LALIVE à Zurich) après trois ans de présidence. Domitille Baizeau (associée à l'étude LALIVE à Genève) est nommée vice-présidente aux côtés de Cesare Jermini (associé à l'étude Bär et Karrer à Lugano), succédant à Frank Spoorenberg (associé à l'étude Tavernier Tschanz à Genève). Christopher Boog (associé à l'étude Schellenberg Wittmer à Zurich et à Singapour) et Homayoon Arfazadeh (associé à l'étude Python à Genève et Téhéran) rejoignent quant à eux la Cour, alors que Philipp Habegger et Michele Patocchi (associé au cabinet Patocchi & Marzolini à Genève) arrivent à la fin de leur mandat.

Valérie Oreamuno, secrétaire de la Cour, et Vincent Subilia, directeur adjoint de la CCIG, se tiennent à disposition pour répondre à toute question. Des informations complémentaires sur les services de SCAI et la composition de la Cour d'Arbitrage sont disponibles sur : www.swissarbitration.org

Compte rendu de séminaire

Faire des affaires en France : une idée à creuser !

Le Grand Genève est une réalité qui amène quelques entrepreneurs genevois à réaliser des chantiers ou des prestations en France, et vice-versa. Une réunion s'est tenue le 7 novembre dernier à la CCIG dans le cadre des tables rondes transfrontalières, organisées par la CCIFS (Chambre Commerce Industrie France-Suisse), l'ARC (syndicat mixte du Grand Genève) et MED (Maison de l'Economie Développement). Elle avait pour but de fournir des conseils pratiques en se basant sur des expériences vécues. Il est vrai que les accords bilatéraux le permettent. Le hic, c'est que les contraintes réglementaires sont multiples.



pelant le délai-cadre d'intervention de 24 mois pour les sociétés suisses. Il s'agit alors de remplir un formulaire d'attestation A1 à la caisse de compensation AVS. Pour approcher l'inspection du travail, il est vivement conseillé recourir à un avocat ou une fiduciaire. La «garantie décennale» représente aussi un obstacle, car elle implique une assurance à laquelle les entreprises suisses n'ont pas accès en pratique, vu la lenteur du traitement des dossiers.

Une procédure pas toujours simple

Les avantages du marché européen, Hervé Dessimoz, PDG du Groupe H, l'avait déjà compris dans les années 70, lorsqu'il a contribué à édifier un gratte-ciel de Paris-la Défense. Trois possibilités sont offertes pour créer une entreprise en France, a rappelé M^e Patrice Lefèvre-Péaron, du cabinet Jeantet : une SA, une succursale et une filiale. Il faut bien se renseigner sur le niveau des charges sociales et dédouanements avant un mandat, car les pratiques et les prix varient considérablement. Et attention, une assurance privée peut coûter dix fois plus qu'une mutuelle.

Stéphanie Simonini, associée du Groupe Eurex, a fait le point sur le personnel détaché en France, en rap-

Le casse-tête de la douane

Dans les questions de l'auditoire est ressorti le casse-tête que pose le passage de frontière. Les premières fois, la démarche douanière est certes fastidieuse, mais par la suite, les choses sont facilitées. Une autre question a rappelé qu'il valait mieux s'assurer au préalable que l'entreprise soit en règle : en cas de fraude fiscale ou d'accident, le risque de sanctions pénales est énorme, d'autant plus s'il y a récidive.

Avec 10 000 arrivants enregistrés chaque année, le département français de la Haute-Savoie représente un marché potentiel souvent sous-exploité par les Genevois. Les tracasseries administratives ne doivent pas les priver d'augmenter leur chiffre d'affaires. ■

16^e édition du Concours genevois du développement durable

Appel à candidatures

Les inscriptions pour le **Concours cantonal du développement durable 2017** sont ouvertes.

Ce concours comporte trois récompenses :

- la **bourse**, d'un montant maximum de 30 000 CHF, est destinée à soutenir la mise en œuvre d'un projet exemplaire ;
- le **prix**, d'un montant maximum de 10 000 CHF, permet de récompenser une réalisation exemplaire ;
- la **distinction**, sans dotation financière, est réservée aux initiatives émanant d'organismes publics ou parapublics.

Il vise à soutenir, encourager et promouvoir des projets exemplaires issus de la société civile pour le Grand Genève. Les projets ou réalisations doivent contribuer à favoriser un juste équilibre entre efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique pour Genève ou sa région.

Pour la bourse et le prix, peut faire acte de candidature toute entreprise, personne ou groupement, domicilié ou exerçant une activité à Genève ou dans la région frontalière du canton (Ain, Haute-Savoie, district de Nyon). Pour la distinction, peut faire acte de candidature toute entité issue des milieux



publics et parapublics domiciliée ou exerçant une activité à Genève ou en région frontalière (Ain, Haute-Savoie, district de Nyon). ■

Délai d'inscription : **30 janvier 2017**.

INFORMATIONS :

<http://ge.ch/agenda21/concours-cantonal-developpement-durable/edition-concours>

CCIG & CO

L'industrie de demain modifie les enjeux de la FTI

Chaque mois, le CCIGinfo présente une structure régionale dans laquelle la CCIG s'investit, en participant à des commissions et groupes de travail. C'est au tour de la Fondation pour les Terrains Industriels (FTI), au Conseil duquel siège un membre de la Direction de la CCIG, en l'occurrence Charles Lassaue.

Depuis ses origines, la FTI garde la même mission d'aide aux industries, mais la méthode diffère considérablement. « Il y a 60 ans, relève son directeur Yves Cretegnny, elle octroyait un terrain à un entrepreneur et ne s'en souciait plus trop, alors qu'aujourd'hui, avec l'écologie industrielle, il s'agit de réaménager continuellement de nouveaux quartiers de villes et accompagner les entreprises. Nous devenons des opérateurs d'éco-parcs, dotés d'une multitude d'activités. La zone industrielle doit retrouver ses lettres de noblesse, il n'y a pas que les terres agricoles ou les logements à valoriser – les zones industrielles sont de lieux de vie dans lesquels 60 000 personnes se rendent tous les jours. Nous accompagnons toutes les catégories d'entreprises, celles à haute valeur ajoutée qui s'inscrivent dans des bâtiments denses comme celles qui ne peuvent se déployer dans du bâti. En tout cas, on entend placer la bonne entreprise au bon endroit ».

L'un des enjeux, c'est le réaménagement du PAV (Praille-Acacias-Vernets). Il faut prévoir le déménagement de milliers de m² bâtis, dont une part à démolir et reconstruire. A ce titre, la FTI se réjouit de la création de la Fondation PAV, qui vient en complément à son action. Car, pour beaucoup de PME, la première étape consiste à vendre leur bâtiment, afin de créer les liquidités pour financer le relogement. « Le rythme des entreprises n'est pas celui de la ville; la FTI doit donc être attentive à cette distinction et la fondation PAV permettre de mieux les concilier », conclut Yves Cretegnny.

Actuellement, 13 communes genevoises accueillent des zones industrielles, principalement sur la rive droite. D'ailleurs, il s'agira un jour de continuer à étoffer l'offre de surfaces artisanales sur la rive gauche pour mieux répartir les activités.



Panorama de la ZIPLO (Zone Industrielle Plan-Les-Ouates).

La FTI en bref

Organisme de droit public, la FTI fait tout pour faciliter le développement d'entreprises en zone industrielle. Elle gère 714 hectares de terrains et octroie les droits de superficie à 4300 entreprises, représentant 59 000 emplois. Elle les met à la disposition à condition avantageuse via des droits de superficie (pour 60 ans). Il existe 53 zones industrielles de toutes tailles. L'Etat a cédé des terrains à la FTI pour lui permettre de gérer de manière cohérente le foncier industriel.

De grands défis pour la FTI de demain

Un projet de loi (PL 11796) est en cours de traitement devant la Commission économie du Grand Conseil. Déposé fin 2015, il en modifie les statuts et doit aider la FTI dans sa tâche, avec en toile de fond trois enjeux de taille :

1. La réussite du Praille-Acacias-Vernets

La zone du PAV commence à se construire. La Fondation PAV initiée par le conseiller d'Etat Antonio Hodggers avance des fonds liés au déménagement. Mais la lourdeur juridique de la structure dérange certains acteurs économiques.

2. La poursuite de la loi sur les ZDAM (zones industrielles et activités mixtes)

Depuis sa rénovation en 2012, cette réglementation mêle avec succès activités industrielles et de services, en évitant la création de ghettos. La FTI devient désormais un « opérateur urbain ». Une manière d'attirer d'autres clients, tout en assurant une diversité dynamique.

3. La création d'éco-parcs

Les zones d'un nouveau genre doivent répondre à plusieurs critères liés à l'économie verte : on pense à la mutualisation des services et à l'efficacité des activités ou aux ressources énergétiques.

CCIG

Passage de témoin à la Comm'



Après quelque sept années hautes en couleurs, **Sonam Bernhard** a quitté la CCIG pour de nouveaux horizons. Chargé des événements, il a durant cette période organisé

plus de 200 manifestations (dont sept Assemblées générales, sept Salons du vin et sept Evénements économiques) ! La CCIG le remercie vivement de son engagement et lui souhaite plein succès pour son avenir professionnel.



Nathalie Bok a quant à elle commencé début novembre en tant que chargée de projets Événementiel et Sponsoring. Les membres feront sa connaissance au gré des prochaines manifestations. ■

Prix du commerce 2016

Les commerçants méritants récompensés

La 5^e édition des Prix du commerce de l'économie genevoise s'est clôturée lundi 7 novembre par la remise des prix aux lauréats 2016. La CCIG a l'honneur de faire partie du jury depuis la 1^{ère} édition qui s'est tenue en 2011.

Ils étaient neuf commerces, sur un total de 98 candidats en lice cette année, à recevoir l'un des Prix du commerce de l'économie genevoise. Réparties en trois catégories, la plus belle vitrine, le « coup de cœur du meilleur accueil » et la créativité, ces récompenses ont



pour objectif de mettre en valeur le commerce de proximité, de lui offrir une meilleure visibilité et de dynamiser l'image de Genève.

Une reconnaissance qui prend tout son sens dans un contexte conjoncturel difficile et de plus en plus concurrentiel. « Les défis auxquels les commerçants font face aujourd'hui, qu'il s'agisse du e-commerce, de la force du franc et d'une conjoncture en berne, nécessitent un soutien appuyé à un secteur au cœur de l'attractivité et du dynamisme de notre canton », a souligné le conseiller d'Etat Pierre Maudet, à l'annonce des résultats.

Pour la première fois cette année, un Prix de la créativité a été décerné aux commerces originaux et innovants. Une présence sur internet, et plus particulièrement sur les réseaux sociaux, sont des critères de sélection incontournables pour cette catégorie, qui a pour vocation de récompenser des commerces adaptés aux nouveaux modes de consommation.

Le jury des Prix du commerce de l'économie genevoise est constitué de représentants de la CCIG, du Service de promotion économique de Genève, d'Avenir Suisse, de la Fédération du Commerce Genevois, de la Fédération des Entreprises Romandes-Genève, de la Nouvelle organisation des entrepreneurs, de la Fondation Genève Tourisme & Congrès, de la Fédération Romande des Consommateurs, du Comptoir Immobilier et de la Haute Ecole d'Art et de Design. ■



Le premier Prix de la créativité a été remis à « Doggy wash & Snack ». Son propriétaire, Stéphane Zbinden, est en compagnie de Jacques Folly, délégué à la promotion du commerce et membre du jury (à gauche), et Tibère Adler, directeur romand d'Avenir Suisse et président du Jury.



Le premier Prix de la plus belle vitrine a été remis à Brachard, représenté ici par Pascal Vuarnier. Il est entouré de deux membres du Jury, Isabelle Fattou et Jacques Folly.



Le premier Prix « Coup de cœur du meilleur accueil » a été remis à la boutique « SoulFetish Geneva », représentée par le responsable de la boutique, Salvatore Sillitti (à gauche), accompagné de son équipe.

■ LISTE COMPLÈTE DES LAURÉATS : <https://ge.ch/ecoguichetpmpmi/prixducommerce/laureats2016>

Le 7h30 du 10 novembre 2016



De g. à dr. : Thierry Ungaro (Ad Valoris); Jean-Claude Schmalz (TP Publicité); Charles Lassaue (CCIG); Tobias Kuster (Choobs Ltd); Philippe Goy (Weboperator); Céline Mateo (Admissions); Lorenzo Stoll (Swiss); Elder Lourenco (Fert); Sonam Bernhard (CCIG).

Fondé en 1871, **Fert & Cie Voyages** emploie actuellement près de 80 conseillers hautement spécialisés à Genève, Zurich, Londres et Pékin. Sa philosophie est d'offrir sous un même toit les services pluridisciplinaires dans le secteur du voyage et de l'art de vivre : voyages d'agrément, d'affaires, de golf, de yachting, de croisières, de l'Asie et du transport de vin. Son appartenance au réseau global ITP offre une présence dans 60 pays et un accès aux dernières technologies. www.fert.ch

SWISS en Suisse romande est en plein envol : son offre est passée de 13 destinations en 2013 à 42 destinations directes en 2016 afin d'assurer les 24 000 vols par année au départ de Genève. Elle emploie dix avions, a recruté 150 membres d'équipage francophones et compte 230 collaborateurs dans sa base de Genève. Elle y a également renforcé sa position par un nouveau modèle

commercial alliant destinations saisonnières, annuelles et tarifs attractifs (dès CHF 39.- aller simple au départ de Genève). www.swiss.com/geneve

En 18 années de succès croissant, la publicité sur les transports publics a acquis une légitimité grâce à d'excellentes performances (taux de mémorisation et coefficient d'adhésion). L'extension du réseau genevois au canton de Vaud et à la France voisine, ajoutée aux perspectives offertes par le projet CEVA, met plus que jamais **TP Publicité SA** sur le devant de la scène des métropoles lémaniques que sont Lausanne et Genève. www.tppub.ch

Ad Valoris est un cabinet de conseil en organisation et gestion de projet basé à Genève. Sa vocation est d'aider les Directions à atteindre leurs objectifs de qualité de service et d'efficacité opération-

nelle. Disposant de savoir-faire pointu, ses collaborateurs agissent comme des partenaires. Ils concrétisent les recommandations émises et permettent aux Directions de se focaliser sur leur métier. www.advaloris.ch

Le portage salarial avec **AD'Missions** donne la possibilité d'avoir une activité d'indépendant auprès de ses clients tout en conservant un statut de salarié. La délégation de la charge administrative permet de se consacrer à son cœur de métier et de développer son activité. www.admissions.ch

Choobs Ltd. fournit des services en informatique et téléphonie IP pour des sociétés locales de 1 à plus de 1000 utilisateurs. Elle a 15 ans d'expérience dans l'infrastructure, les réseaux, la sécurité informatique, le support informatique 24/7 et la téléphonie IP. Grâce à une étroite collaboration avec les fournisseurs et constructeurs, elle teste toutes les configurations afin de livrer des solutions robustes, fiables et durables. www.choobs.com

WebOperator est une agence web proposant une approche globale pour la création de sites. Sa force réside dans le développement d'applications web, domaine où elle s'est spécialisée et a développé un savoir-faire depuis sa création en 1999. Cela lui permet de proposer des solutions entièrement adaptées aux besoins de ses clients pour tout type de projet : application métier, extranet/portail client, CRM et e-commerce. www.weboperator.net

RENCONTRE DU MANAGEMENT DURABLE

Le télétravail : l'avenir pour le monde professionnel ?

Certains sont persuadés que le télétravail va s'imposer du fait du coût croissant des transports. D'autres n'y croient pas du tout, ou en voient les limites. La CCIG a consacré le 18 novembre dernier sa Rencontre du Management durable à ce thème. Birgit Peeters, directrice d'Aquincum, a présenté le concept, qui regroupe autant les tâches faites à domicile que dans des bureaux partagés d'autres agences. Selon un récent sondage, souligne-t-elle, 50 % des gens souhaiteraient faire du télétravail au moins un demi-jour par semaine. C'est d'autant plus valable pour les employés qui exercent des métiers du savoir.

En tout cas, l'impact sur le développement durable est indéniable. Côté environnement, un seul jour permettrait d'économiser 4,5 milliards de km annuels en Suisse, car on passe 40 minutes par jour dans les transports, et même 55 à Genève ! Au plan économique, on interrompt en moyenne 44 fois son travail chaque jour au bureau, ce qui abaisse la productivité.

Parmi les obstacles rencontrés : la confidentialité, la perte de lien social et le fait que cela ne convienne pas à tous les profils sont relevés. Mais l'on peut contrer les

inconconvénients du télétravail par la concertation, les remises en question ou des objectifs précis.

La PME Loyco a pris le pari du travail « à distance » comme en a témoigné Gregory Chollet, son co-fondateur. Elle dispose de vastes locaux à Carouge, mais chaque employé est mobile et peut travailler dans d'autres agences de l'entreprise, voire chez lui. On lui fait confiance, ce qui le motive, et il est libre de s'organiser sans contrôle, ni jugement. « Certains éléments sont toutefois essentiels pour la réussite du concept », relève-t-il. Il faut par exemple miser sur la téléphonie et l'informatique mobiles, des visio-conférences ou un partage de calendriers.

Pas facile à mettre en place ce concept, surtout dans les grosses entreprises comme la RTS, avec ses 1800 collaborateurs. « Pourtant, en théorie, 75 % de nos 80 métiers pourraient le faire », indique Isabelle Coullery, responsable des ressources humaines de la RTS. Il existe déjà des bureaux partagés, mais la culture du présentisme crée encore des réticences. La formule n'est donc basée que sur le volontariat.

On l'aura compris, le télétravail engendre une meilleure organisation, diminue le stress, provoque moins d'absentéisme et assure plus de cohésion. Curieusement, la culpabilisation amène aussi les télétravailleurs à produire plus et mieux. Car notre société pousse ceux qui se sentent privilégiés à prouver aux autres qu'ils méritent ce statut à part ! Malgré ses défauts, le télétravail est donc un outil à ne pas négliger. ■



De gauche à droite : Birgit Peeters, directrice d'Aquincum; Grégory Chollet, co-fondateur de Loyco; Nathalie Hardyn, directrice adjointe de la CCIG; Rémy Zinder, directeur du service cantonal du Développement durable; Isabelle Coullery, responsable des ressources humaines de la RTS; André Baranzini, professeur à la Haute école de Gestion.

INFORMATIONS : www.ccig.ch/rmd

PLATINE



OR



ARGENT



BRONZE



ARRIVALS		
19:66	GENEVA	JT150
18:15	TOKYO	GK101
18:26	MOSCOW	DN007
18:43	LONDON	SE194

Notre plus belle destination depuis 50 ans

En 1966, nous avons construit les fondations de notre futur à Genève. Aujourd'hui, nous célébrons un demi-siècle d'histoire commune et un véritable ancrage local.

Qui l'aurait imaginé?

jti.com

AGENDA

Trois dates à réserver d'ores et déjà en 2017

- Le Dîner annuel précédé de l'Assemblée générale: **lundi 10 avril**
- Salon du vin: **mardi 3 octobre**
- Événement économique: **jeudi 9 novembre**.

Save the date

Quand dire, c'est faire

Vendredi 13 et samedi 14 janvier 2017

Uni-Mail, salle M 3220, Genève

À l'heure de l'Internet et de la communication restreinte souvent à sa plus simple expression, il est essentiel que le dirigeant d'entreprise sache établir des liens entre sa vision ou ses décisions et le cerveau de ses auditeurs pour une communication véritablement « performative ».

Cet atelier-formation, organisé par l'Observatoire des valeurs de la stratégie et du management (OVSM),

permet à chacun de trouver ses ressources de parole (organisation dialectique des idées, appuyés sur les principes d'éloquence juste), d'aller à la découverte de sa voix (la libérer, poser son timbre et sa puissance, développer son souffle), et de développer sa force de conviction (la position du corps, l'aisance, le rythme et l'harmonie). ■

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: www.ccig.ch/agenda

De dirigeant à administrateur

Mercredi 18 janvier 2017 de 8h à 10h - CCIG

Cette conférence s'adresse aux dirigeants expérimentés qui envisagent comme prochaine étape dans leur carrière de devenir membre actif d'un Conseil d'administration. Elle permettra de répondre notamment aux questions suivantes:

- Quelles sont les attentes du Conseil d'administration à l'égard des dirigeants?

- Comment fonctionne un Conseil d'administration?
- De l'opérationnel au stratégique: quel changement de posture?
- Quelle « due diligence » avant d'accepter de siéger dans un Conseil d'administration? ■

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: www.ccig.ch/agenda

Réservé aux membres de la CCIG

Le 7h30 de la Chambre

Jeudi 19 janvier 2017 de 7h30 à 9h30 - CCIG

Le réseautage pour lève-tôt!

Pitch@CCIG

Jeudi 23 février 2017 de 12h à 14h - CCIG

Cette manifestation réunit une trentaine de participants dont six orateurs volontaires, tirés au sort, se présentent en deux minutes, sans support visuel!

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: www.ccig.ch/agenda

Fermeture de fin d'année

La CCIG sera fermée du lundi 26 décembre au lundi 2 janvier 2017 inclus, sauf le Service des visas et légalisations qui assure **une permanence le matin** (de 9h à 12h) les 27, 28, 29 et 30 décembre.



Journée du Conseil d'administration

Jeudi 9 février 2017 - IMD Business School, Lausanne

Elle s'adresse aux membres de conseils d'administration et de directions générales d'entreprises cotées et non cotées

de Suisse Romande et leur propose un forum pluridisciplinaire de qualité consacré à la fonction d'administrateur. ■

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: www.swissboardinstitute.ch

EXPORTATIONS

Accords de libre-échange et Origine préférentielle

Mardi 28 février 2017 de 9h à 16h30 - CCIG

Avec le boom des accords de libre-échange ces dernières années, leur nombre et leurs disparités rendent toujours plus complexes leur application et augmentent les risques pour l'exportateur.

Il est indispensable de se mettre à jour pour gérer au mieux l'origine des marchandises d'exportation d'une entreprise. Sont visés avant

tout les exportateurs agréés ou les entreprises qui souhaitent en obtenir le statut.

Attention, ce séminaire requiert le suivi préalable de la formation E-LEARNING sur le site internet de la douane www.ezv.admin.ch. ■

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: www.ccig.ch/agenda

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information de la CCIG.
Paraît 11 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition:
Alexandra Rys

Rédaction:
Fabienne Delachaux, Nicolas Grangier,
Valérie Oreamuno, Vincent Subilia

Publicité:
Promoguide SA - Tél. 022 809 94 92

Informations: publications@ccig.ch

Conception: ROSS graphic design

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny

imprimé en Suisse



Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale
Case postale 5039 - 1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00

